

Séance du 8 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le huit septembre à partir de 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le trois septembre, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie Thérèse FREY, Christian KLEIN, Chantal AUBURTIN, Annie BENALIOUA, Patricia SEMINERIO, Franck CORPLET, Mehdi MARISSAL, Johana BATTUT, Jennifer HAENSLER, Pierre MUHANNA

Excusés : Jean-Marc LECHANTRE procuration à Jean KIEFFER, Daniel BARONCI procuration à Franck CORPLET, Marie-Anne FOULON procuration à Chantal AUBURTIN

Secrétaire de séance : Marc WEITTEN

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020 est adopté sans observation, à l'unanimité.

L'ordre du jour est définitivement adopté :

Communication sans vote

(1) Contrat d'assurance des risques statutaires

(2) Protection sociale complémentaire

(3) Protocole sanitaire des locaux communaux

(4) Plan de financement pour la réalisation d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires

(5) Demande de subvention au titre du dispositif Ambition Moselle 2020 - 2025

(6) Demande complémentaire de subvention AMISSUR 2020

(7) Commission de contrôle des listes électorales

(8) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

(9) Commission de la Forêt

(10) Projet de création d'un espace boisé

(11) Remboursement anticipé d'un emprunt

(12) Décision Modificative N°2 du BP 2020

L'ordre du jour est abordé :

Communication sans vote

Monsieur le Maire donne la parole à Maître Benoît HARTENSTEIN, invité, pour une présentation de la Déclaration des Droits de l'Arbre. Après un échange de vues, il est convenu d'approfondir la réflexion municipale pour une éventuelle approbation de la Déclaration.

(1) Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 86_552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi susdite ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 27 novembre 2019.

Après avoir entendu le rapport du Maire sur le contrat d'assurance des risques statutaires, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de l'assureur AXA France Vie à compter du 01/01/2021 pour une durée de 4 ans, dit que pour les agents affiliés à la CNRACL tous les risques mentionnés au contrat seront assurés avec une franchise de 10 jours par arrêt de travail en maladie ordinaire au taux de 5,93%, que pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et pour les agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC les risques mentionnés au contrat seront assurés avec une

franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 1,61%, autorise le Maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent, la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant, prévoit d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion de la Moselle, à l'unanimité.

(2) Protection sociale complémentaire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale de leurs agents.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 17 juin 2020 attribuant l'offre au groupement formé par l'assureur ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM pour une période de 6 ans du 01/01/2021 au 31/12/2026.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire facultative de leurs agents, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation **pour le risque prévoyance** aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par la collectivité, ouverte aux fonctionnaires, et agents contractuels de droit public ou de droit privé, dit que l'assiette de cotisation est le traitement brut indiciaire + NBI, fixe ladite participation de la collectivité à **6,00 euros net** par mois, autorise le Maire à signer la convention de participation, ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle, à l'unanimité.

(3) Protocole sanitaire des locaux communaux

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

Après avoir entendu le rapport du Maire sur l'utilisation des locaux communaux mis à disposition des associations, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le protocole sanitaire annexé au présent acte, à l'unanimité.

(4) Plan de financement pour la réalisation d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2019 portant lancement de la procédure pour la réalisation d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 11 mars 2020 ;

Vu la décision du Maire N°2020/1 du 6 avril 2020 portant attribution du marché 2019-5735-02 à A CONCEPT ;

Vu l'Avant-Projet Sommaire en date du 27 août 2020.

Après avoir entendu le rapport du Maire sur le montant prévisionnel pour la construction réalisation d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le plan de financement de l'opération, autorise le Maire à solliciter toutes subventions, et à signer tous documents en vue de sa réalisation, à l'unanimité.

DEPENSES

Travaux	1 416 300,00 € HT
Maîtrise d'œuvre	150 750,00 € HT
AMO (MATEC)	9 000 ,00 € HT
Autres	15 990,00 € HT
Total	1 592 040,00 € HT

RECETTES

Subvention de l'Etat	450 000,00 €
Autres subventions publiques	700 000, 00 €
Commune	442 040,00 €
Total	1 592 040,00 €

(5) Demande de subvention au titre du dispositif Ambition Moselle 2020 - 2025

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de construction d'un accueil, d'un restaurant, d'une médiathèque périscolaires dont le montant prévisionnel s'élève à 1 592 040,00 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet de construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires, décide de le réaliser, adopte le plan de financement de l'opération, sollicite le concours du Département pour un montant de 200 000,00 €, adhère au dispositif AMBITION MOSELLE, s'engage à maintenir la propriété de l'ouvrage dans le domaine de la collectivité pour une durée minimale de 10 ans, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, à l'unanimité.

(6) Demande complémentaire de subvention AMISSUR 2020

Vu la lettre du Président du Conseil Départemental du 17 août 2020 instaurant un nouvel appel à projets

Après avoir entendu le rapport du Maire sur la possibilité de répondre à un nouvel appel à projets au titre du dispositif départemental AMISSUR, portant restructuration d'un îlot ralentisseur rue de Klang, pour améliorer la sécurisation de la circulation en traversée de la commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte ledit projet de restructuration, décide de le réaliser et d'achever les travaux avant le 15 octobre 2021, adopte le plan de financement, demande le concours du Département à hauteur de 30% du montant des travaux de 5 400,006 € HT, soit 1 620,00 €, prend l'engagement de prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés, et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération, à l'unanimité.

AMISSUR	1 620,00 €
Fonds propres	3 780,00 €
TOTAL	5 400,00 €

(7) Commission de contrôle des listes électorales

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 ;

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la Commission de contrôle des listes électorales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de proposer les candidatures suivantes, à l'unanimité :

Conseiller municipal : Madame BENALIOUA Annie

Délégué de l'Administration : Monsieur AMY Pascal

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur THINES Jean-Claude

(8) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1650-1.

Vu la décision du Directeur Départemental des Finances Publiques portant nomination des membres de la CCID, présidée par le Maire, composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, prend acte de l'installation de ladite commission, à l'unanimité.

Titulaires :

WEITTEN marc
FREY Marie-Thérèse
AMY Pascal
KLEIN Christian
AUBURTIN Chantal
MARTIN Marie-Paule

Suppléants :

BENALIOUA Annie
LECHANTRE Jean-Marc
WALENTIN Marianne
BARONCI Daniel
FOULON Marie-Anne
BETREMIEUX Marc

(9) Commission de la Forêt

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de nommer les membres de la Commission de la Forêt à l'unanimité.

WEITTEN Marc
CORPLET Franck
HAENSLER Jennifer
CASSE Jean-Michel
FREY Gérard
WAGNER Yves

(10) Projet de création d'un espace boisé

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de boiser les parcelles cadastrées Section 7 n°123 et 53 d'une contenance totale de 66 ares d'essences de pins noirs et de cèdres, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le projet portant l'étude préliminaire de l'ONF d'un montant de 3 485,00 € HT, et autorise le Maire à signer le bon de commande, à l'unanimité.

(11) Remboursement anticipé d'un emprunt

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au remboursement anticipé au 31 octobre 2020 de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel référencé n° 10278 00160 00049738802, portant un solde résiduel de 9 596 € et une indemnité actuarielle de 160,80 €, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le remboursement et autorise la Maire à le réaliser, à l'unanimité.

(12) Décision Modificative N°2 du BP 2020

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'exécution budgétaire de l'exercice 2020, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la Décision Budgétaire Modificative N°2 du BP 2020, à l'unanimité.

Investissement :

Dépenses

Compte 2315 op 27 réseaux et voirie	- 5 000 €
Compte 2315 op 37 périscolaire	+35 000 €
Compte 2315 op 38 isolation	-13 000 €
Compte 2315 op 52 cimetière	- 9 000 €

Recettes

Compte 1342 Amendes de police+ 8 000 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.